

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Feuillet n° 2014-12

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 Avril 2014.

Convocation du : 18 Avril 2014.

Ordre du Jour :

1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2013 de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement ;
2. Affectations de résultats 2013 de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement ;
3. Vote des différents taux d'impositions ;
4. Vote des budgets de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement ;
5. Avancement de grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
6. Modification du contrat avenir en cours ;
7. Convention pour l'entretien de la pompe à chaleur de l'école élémentaire avec Froid Icaunais ;
8. Affaires diverses.

Le Conseil Municipal de Vinneuf, légalement convoqué, s'est réuni le 25 avril 2014 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Sylvain NEZONDET, Maire.

Assistaient à la séance :

Monsieur NEZONDET S., Maire, Monsieur DUFOUR T., Mesdames NOBLET Ch., DAUPHIN L., Adjoints, Mr AUGER M., Mme HUSSON Ch., Mr BOURBONNAIS O., Mmes MARY J., PLEPELIC M, Mrs DUVAUT F., BILHOT G., OLLAR Ph., VIAULT G., Mme BOUVIER S., Conseillers.

Absente excusée:

Mme RONDEAU A., Conseillère.

Pouvoir :

Mme RONDEAU A., Conseillère a donné pouvoir à Mr AUGER M., Conseiller.

Monsieur BILHOT G. a été élu secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire donne lecture d'une note à l'ensemble du conseil. En premier point, il rappelle que lorsque l'on fait parti d'une commission on respecte les horaires, et la mise en place de la manifestation. Et

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

que l'on ne vient pas uniquement pour la prise de photos servant à alimenter une page facebook, car cela peut être fait dans le cadre du site internet communal. En second point, il rappelle qu'il avait été demandé lors de la commission finances à ne pas divulguer les informations étudiées par ce groupe de travail et surtout de ne pas utiliser des informations non comprises ou sorties de leur contexte. Il précise qu'il n'avait pas été dit, qu'il n'y aurait pas d'investissement mais qu'il fallait monter des dossiers avec des devis, des demandes de subventions ; et ne pas faire comme précédemment. Il ajoute qu'en ce qui concerne les excédents de fonctionnement, s'il n'y avait pas eu la participation des sablières Lafarge, actuellement nous serions en déficit. Et en dernier lieu, le Maire indique que Monsieur VIAULT, Maire sortant avait fait la même chose six ans en arrière, car il n'est pas possible en si peu de temps (depuis les élections) d'avoir une vision réaliste des budgets. Il termine en précisant qu'au vu de ces éléments, il n'a pas de réflexion à recevoir de leur part.

Délibération n° 14-040014 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 DE LA COMMUNE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Il est demandé à Monsieur VIAULT Gérard de sortir et de ne pas prendre part au vote de cette décision car il s'agit des résultats de sa gestion et à Monsieur NEZONDET Sylvain en tant que Maire nouvellement installé.

➤ **Approbation du compte administratif 2013 de la Commune :**

Le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2013 de la Commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 062 608.93 €
Recettes	1 474 228.08 €
<i>Excédent de clôture : 411 619.15 €</i>	

Investissement

Dépenses	338 134.68 €
Recettes	429 185.90 €
<i>Excédent de clôture : 91 051.22 €</i>	

Hors de la présence de M. Gérard VIAULT, conseiller et maire sortant, et de M. Sylvain NEZONDET, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 de la Commune avec 10 voix Pour et 3 Abstentions.

➤ **Approbation du compte administratif 2013 du service de l'Assainissement :**

Le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2013 du service d'assainissement qui s'établit ainsi :

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Feuillet n° 2014-13

Exploitation

Dépenses	82 387.39 €
Recettes	227727.70 €
<i>Excédent de clôture : 145 340.31 €</i>	

Investissement

Dépenses	96 572.63 €
Recettes	85 175.19 €
<i>Déficit de clôture : 11 397.44 €</i>	

Hors de la présence de M. Gérard VIAULT, conseiller et maire sortant, et de M. Sylvain NEZONDET, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 de la Commune avec 10 voix Pour et 3 Abstentions.

➤ **Approbation du compte administratif 2013 du service de l'eau :**

Le Conseil Municipal a examiné le compte administratif 2013 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	265 162.74 €
Recettes	375 560.89 €
<i>Excédent de clôture : 110 398,15 €</i>	

Investissement

Dépenses	58 403.74 €
Recettes	91 162.83 €
<i>Excédent de clôture : 32 759.09 €</i>	

Hors de la présence de M. Gérard VIAULT, conseiller et maire sortant, et de M. Sylvain NEZONDET, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013 de la Commune avec 10 voix Pour et 3 Abstentions.

Délibération n° 14-040015 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 : COMMUNE, SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU :

Le Conseil municipal : avec **10** voix POUR et **3** ABSTENTIONS :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titre de recettes les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....
.....
.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Délibération n° 14-040016 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DE
AL COMMUNE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de clôture des comptes administratifs de l'exercice 2013. Hors de la présence de Monsieur Gérard VIAULT, conseiller et maire sortant, et de Monsieur Sylvain NÉZONDET, Maire nouvellement élu.

DECIDE avec 13 voix **POUR** d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit :

➤ **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement :	411 619.15 €
Compte 1068	14 506.78 €
Report à nouveau 002 :	397 112.37 €

➤ **SERVICE de l'EAU :**

Excédent de fonctionnement :	110 398.15 €
Report à nouveau 002 :	110 398.15 €

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Feuillet n° 2014-14

➤ **SERVICE de L'ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement :	145 340.31 €
Compte 1068	11 397.44 €
Report à nouveau 002 :	133 942.87 €

Délibération n° 14-040017 : VOTE DES DIFFERENTS TAUX D'IMPOSITIONS :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le budget primitif présenté par Monsieur le Maire et préalablement étudiés par la Commission des Finances.

Prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales adressé par les Services Fiscaux.

Considérant que le produit des 4 taxes nécessaire à l'équilibre du budget était suffisant,

DECIDE à l'unanimité de reconduire les taux de l'an passé pour cette année, à savoir :

Taxe d'Habitation	15,50 %
Taxe sur le foncier bâti	13,59 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,94 %
C.F.E.	18,39 %

VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire présente les budgets de la Commune, du Service de l'Eau et du Service de l'Assainissement, préalablement étudiés par la Commission des Finances. Ils s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Commune :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 1 392 380.37 €
 - Recettes : 1 392 380,37 €
- **Investissement :**
 - Dépenses : 226 558,00 €
 - Recettes : 226 558,00 €

Service de l'Eau :

- **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 277 998.15€
 - Recettes : 277 998.15 €

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

- Investissement :
 - Dépenses : 66 079.09 €
 - Recettes : 66 079.09 €

Service de l'Assainissement :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 332 942,87 €
 - Recettes : 332 942,87 €
- Investissement :
 - Dépenses : 104 397,44 €
 - Recettes : 104 397,44 €

AVANCEMENT DE GRADE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

Ce point avait été mis à l'ordre du jour, mais je souhaite le retirer car je suis dans l'attente d'un rendez-vous avec cet agent pour finaliser certaines précisions. Ce point sera remis lors d'un prochain conseil.

Délibération n° 14-040018 : MODIFICATION DU CONTRAT AVENIR EN COURS : AVENANT AU CONTRAT :

Monsieur le Maire rappelle que la commune emploie actuellement une personne en contrat d'avenir, pour la gestion informatique et administrative du cimetière communal. Il précise que cette personne a les aptitudes nécessaires pour travailler également au service technique.

A cet effet, il demande l'autorisation de signer un avenant pour cet agent à compter du 1^{er} mai 2014, lui permettant de travailler à mi-temps pour le service administratif et à mi-temps pour le service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer le présent avenant et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Délibération n° 14-040019 : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA POMPE A CHALEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AVEC LE FROID ICAUNAIS :

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise Le froid Icaunais de Cerisiers pour l'entretien de la pompe à chaleur et de l'installation de chauffage de l'école élémentaire J. PREVERT.

Cette offre comprend les prestations suivantes :

- 1 visite annuelle prévue en septembre et une visite complémentaire en février,

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Feuillet n° 2014-15

- le nettoyage des différentes parties de la pompe à chaleur, des groupes vmc double flux,
- la recherche de fuites sur l'ensemble des installations,
- contrôles et essais de la régulation ballon tampon.

Le montant de cette prestation est de 1 460,00 € HT. Le présent contrat est prévu pour une durée d'un an. Il peut être dénoncé ou résilié au moins un mois avant la date d'échéance par lettre recommandée. Le prix de la prestation sera fixe sur une période d'un an. Toute intervention n'entrant pas dans le cadre du présent contrat fera l'objet d'un contrat complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité,

- d'**ACCEPTER** le contrat d'entretien tel que présenté par la société Le Froid Icaunais de Cerisiers,
- de **CHARGER** le Maire de signer ce contrat d'entretien et de mandater les dépenses correspondantes au compte : 61522 entretien de bâtiments du budget communal.

AFFAIRES DIVERSES :

- Journée de la déportation : cette manifestation à lieu le dimanche 27 avril à Champigny.
- Commémoration du 08 mai : il est prévu le rassemblement à 9 h 45 dans la cour de l'ancienne mairie, et le départ pour le monument à 10 h 00. Cette cérémonie sera suivi d'un vin d'honneur.
- Réunion avec la Fédération de Pêche : Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution du dossier du plan d'eau des Isles (Vinneuf 1). Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et pour les poussettes va être créée. L'ouverture officielle du site sera pour le 01/01/2015, car la rétrocession du plan d'eau à la commune se fera à l'automne. Il a été demandé à la Fédération de Pêche de procéder à des contrôles des pêcheurs sur le plan d'eau des graviers et sur celui des Isles. Car il est à regretté la pêche des carnassiers alors que celle-ci est fermée dans l'Yonne, période de fraie.
- Réunion CDEA pour P.L.U : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu à la réunion CDEA pour le P.L.U, et qu'il a été fait quelques remarques, notamment en ce qui concerne l'ancien captage et les bâtiments communaux.
- SIVOM : il est signalé l'élection du nouveau bureau du SIVOM, il est précisé que Monsieur Tanguy DUFOUR, 1^{er} adjoint y est 1^{er} vice-président.
- Organisation des élections européennes : il est demandé aux conseillers leurs disponibilités pour l'organisation du bureau de vote.

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

- Prochaines dates de réunions de conseil : 23 mai et 27 juin.
- Information sur contrôle de la salle polyvalente : suite à la vérification de la salle polyvalente, il a été noté un problème avec la cuisinière. Pour répondre à la commission de sécurité, il fallait prévoir un certain nombre de frais. Il a donc été vu avec le capitaine LETOILE, et il a été prévu un piano de moins de 20 KWh (ne nécessiterait pas de frais supplémentaires pour son installation).
- CCYN : suite au mail reçu de Monsieur PERCHEMINIER, président de la CCYN, il est demandé aux conseillers non communautaires, s'ils souhaitent participer aux différentes commissions.

LA PAROLE AUX CONSEILLERS :

- Rythmes scolaires : ceux-ci sont à voir pour les primaires (peut-être pas pour les maternelles).
- Où en est la pétition contre la fermeture de l'école maternelle ? Celle-ci a été transmise aux services concernés mais cela n'a pas empêché la fermeture de classe.
- Infos-mairie : la mailing liste est repartie, malgré l'absence des coordonnées des personnes déjà inscrites. Il est possible de vous y inscrire ou de s'y réinscrire.
- Bibliothèque : en raison des congés de quelques bénévoles, serait-il envisageable de demander la participation de volontaires par le biais du site internet communal, d'infos-mairie. Au cas où peut-il être envisagé la fermeture de la bibliothèque en prévenant par des affiches les adhérents ?
- Par rapport à la réunion du SIVOM, est-il obligatoire de convoquer les suppléants ? Oui, afin de palier aux absences des titulaires.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.

S. NEZONDET

T. DUFOUR

Ch. NOBLET

L. DAUPHIN

M. AUGER

Ch. HUSSON

O. BOURBONNAIS

J. MARY

Commune de VINNEUF
Registre des Délibérations - Année 2014
Séance ordinaire du 25 Avril

Feuillet n° 2014-16

M. PLEPELIC

F. DUVAUT

A. RONDEAU

G. BILHOT

Ph. OLLAR

G. VIAULT

S. BOUVIER